
Pétition de la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité d'Abbeville en faveur de l'égalité des poids et mesures, en annexe de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité d'Abbeville en faveur de l'égalité des poids et mesures, en annexe de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 418;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38653_t1_0418_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Marcullan, département de l'Hérault.
Saint-Chinian.

Periers, département de la Manche.

Les citoyens composant la Commission administrative provisoire du département de l'Eure, les administrateurs du district d'Evreux et les commis de ces administrations.

Le conseil général du département de la Vendée.

Les administrateurs composant le directoire du département du Calvados.

Les membres du conseil général du département de la Charente.

L'administration du département de la Haute-Garonne.

L'administration du district, la Société populaire et la municipalité réunies.

L'administration du département de l'Ain.

Le conseil d'administration du département de l'Hérault.

Les administrateurs du département de l'Isère.

Les administrateurs du district de Castelnaudary, département de l'Aude.

L'administration du district de Saint-Gaudens.

De Vezelise.

De Carcassonne.

De Ribérac, département de la Dordogne.

De Mirepoix, département de l'Ariège.

De Louviers, département de l'Eure.

De Rochefort, département du Morbihan.

De Louhans, département de Saône-et-Loire.
De Mamers, la commune et le comité de surveillance réunis.

La commune de Cosne.

Lodève, département de l'Hérault.

Pauillac, département de la Gironde.

Montigny, district d'Arbois.

Teste-du-Buch.

Matestron, département du Morbihan.

Aix.

Ars, département du Var.

Lorones et la Société populaire.

Saint-André, département de la Gironde.

La municipalité et le comité de surveillance du Mas-d'Azis, département de l'Ariège.

Aiguillon.

Pau.

Chautilly, département de l'Oise.

Coubert, département de Seine-et-Marne.

Beauville et la Société populaire, département de Lot-et-Garonne.

Condé-les-Omery.

Maillery.

Pont-de-l'Arche.

Auch, département du Gers.

Exideuil, département de la Dordogne.

Amplepuis, département du Rhône-et-Loire.

Debourg, département de la Gironde.

Les membres du comité des pétitions :

JAY; J.-S. AUDOUIN; JULIEN (*de la Drôme*);
Camille DESMOULINS; Elie LACOSTE.

XII.

PÉTITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA
LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ D'ABBEVILLE EN

FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES POIDS ET MESURES (1).

La Société des Amis de la liberté et de l'égalité d'Abbeville, à la Convention nationale (2).

« Citoyens représentants,

« Vous avez renversé le trône; vous avez tari la source impure de nos tyrans; vous avez extirpé de notre sein les traîtres et les conspirateurs; vous venez de porter le coup mortel au fanatisme, par la nouvelle division du temps; vos incroyables travaux vous assignent déjà une place glorieuse et éternelle dans la mémoire des hommes.

« Poursuivez, citoyens, cette vaste carrière, ajoutez à votre gloire toutes les leçons, tous les exemples que vous devez encore à l'univers étonné.

« L'avare égoïste, l'insolente cupidité tyrannisent encore cette portion respectable du peuple que vous voulez entièrement dégager de ses chaînes antiques; l'influence du décret bienfaisant qui force l'agiotage et l'accaparement à céder aux besoins de l'indigence, est arrêtée par l'inégalité du poids et des mesures.

« Un même département, un même district, voient, avec douleur, manquer de tout la moitié de leurs cantons, tandis que l'autre moitié vient enlever jusque dans ses foyers, tous ses moyens de subsistance. Celui qui débite avec des poids plus forts augmente le maximum des denrées; mais cette augmentation toujours infidèle, et jamais en raison de celle de son poids, n'est qu'un voile perfide qui cache les opérations ténébreuses du riche agioteur, il affame impunément nos campagnes et nos villes, parce qu'il couvre le prix que nous pouvons offrir pour nos propres denrées, et cette enchère funeste, à laquelle nous ne pouvons atteindre, parce que nous sommes soumis à la loi, rejette sur le vrai républicain, sur le pauvre sans-culotte, tous ces sacrifices qui ne devraient peser que sur le fortuné cupide et l'égoïste calculateur.

« Hâtez-vous, citoyens représentants, d'abattre cette dernière tête de l'hydre du despotisme, et, tandis que nos bras vous assurent de nouvelles victoires, assurez la subsistance des vrais soutiens de la République par la loi bienfaisante de l'égalité des poids et mesures; nous saurons raffermir le siège de la Convention nationale, pendant qu'elle s'occupera de notre bonheur.

« Salut et fraternité.

« Les membres composant la Société des Amis de la liberté et de l'égalité séant à Abbeville le vingt-cinq brumaire, an second de la République une, indivisible et impérissable.

Jean-Baptiste SANSON, *président*; LENIS, *secrétaire*; MORGAND, *secrétaire*; LENIS fils, *secrétaire*; GALLE, *secrétaire*. »

(1) La pétition de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité d'Abbeville n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 23 frimaire; mais en marge de l'original qui existe aux Archives nationales, on lit : « Renvoyé aux comités d'instruction publique et de commerce le 23 frimaire an II; BOURDON (*de l'Oise*), *secrétaire*. »

(2) Archives nationales, carton F¹ 1008³, dossier 1580.